

Allgemeines Treuunternehmen

/ T ?"

ÀTU

ATU

**L'établissement
en tant que forme d'entreprise privée
en droit liechtensteinois**

Table des matières

Remarques préliminaires	3
A. Le concept de l'établissement	5
B. Constitution d'un établissement	7
1. Raison sociale	8
2. L'objet de l'établissement	10
3. Le capital de l'établissement	12
4. Les organes de l'établissement	14
a) Le titulaire des droits de constitution	14
b) L'administration	15
c) L'organe de révision	21
d) La représentation légale	22
5. La comptabilité	22
6. Les publications de l'établissement	23
7. La liquidation et radiation	24
C. Les impôts	26